

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-08

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 février 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le dix-sept février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 13 février 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Franck BOUVARD, Mme Sandra RUCH, M. Bruno BOURY.

Excusés : M. Dominique MICHEL,

Secrétaire de séance : M. Bruno BOURY

BUDGET GENERAL : AMORTISSEMENT D'UN EQUIPEMENT DU SIVOM - DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de se prononcer sur la durée d'amortissement d'un ordinateur récupéré à la suite de la dissolution du SIVOM inscrit à l'inventaire au SIVOM-20192051001 pour un montant de 575.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE la durée de l'amortissement à 5 ans

DIT que l'amortissement sera de 115 € par an.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

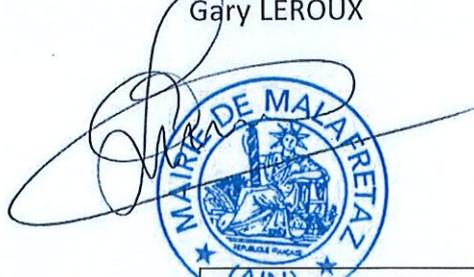
Le secrétaire de séance

Bruno Boury



Le Maire,

Gary LEROUX

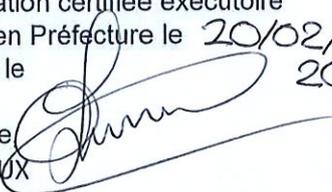


Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 20/02/25

Publiée le 20/02/25

Le Maire
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20250217-2025021708-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025